



34^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

Coupe de France des Rallyes coefficient 4

16 et 17 mars 2024

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ORGANISATION

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile – Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE

Tél. : 04 92 72 05 32

Internet : www.asahp.net

E-mail : asahp@orange.fr

34^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

16 et 17 mars 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA,
le règlement de la Coupe de France 2024 des rallyes.

LISTE DES ADRESSES

**ORGANISATEUR
ET SECRETARIAT DU RALLYE**

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile
Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE
Tél. : 04.92.72.05.32
e-Mail : asahp@orange.fr

ACCUEIL DES OFFICIELS

Samedi 16 mars 2024 de 7 h 00 à 11 h 00
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

**ACCUEIL DES PARTENAIRES
PRESSE, INVITES**

Samedi 16 mars 2024 de 8 h 00 à 12 h 00
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

**VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
COMPLEMENTAIRES.**

Samedi 16 mars 2024 de 7 h 30 à 11 h 30
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Samedi 16 mars 2024 de 7 h 45 à 11 h 45
Parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

PERMANENCE DU RALLYE

P.C. COURSE
Salle des Fêtes OSCO MANOSCO
Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

PARC FERME

Parking Lycée des Iscles
Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

TABLEAU D'AFFICHAGE

Tableau d'Affichage Numérique
Application SPORTITY

REMISE DES PRIX

A l'arrivée
Parking Lycée des Iscles
Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement

Ouverture des Engagements

Clôture des Engagements

(Minuit Cachet de la Poste faisant foi)

Parution du Road Book

(à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)

Vérifications administratives préliminaires

Date et heures des reconnaissances

Vérifications des documents et des voitures

Vérifications administratives complémentaires :

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

Vérifications Techniques :

Parking Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

Heure de mise en place du parc de départ

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Publication de la liste des engagés

Au siège de l'A.S.A.

1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Avenue du Moulin Neuf - MANOSQUE

Publication des équipages admis au départ

Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Publication des heures et ordre de départ

Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Briefing des pilotes

Par écrit remis lors des vérifications administratives

Départ de la 1^{ère} étape du Rallye

Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE

Arrivée de la 1^{ère} étape du Rallye

Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE

Publication des Résultats partiels du Rallye

Tableau Affichage Numérique Application SPORTITY

Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Départ de la 2^{ème} étape du Rallye

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Arrivée du Rallye

Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE

Vérifications finales éventuelles

Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Publication des Résultats du Rallye

Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Remise des Prix

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

En cas d'intempéries :

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

Lundi 22 janvier 2024

Dès parution du règlement

Lundi 4 mars 2024

Vendredi 8 mars 2024

Samedi 9 mars 2024

Dimanche 10 mars 2024

de 8h00-17h00 les 2 jours

Samedi 9 mars 2024

Dimanche 10 mars 2024

Vendredi 15 mars 2024

de 9h00-18h00 les 3 jours

Samedi 16 mars 2024

de 7 h 30 à 11 h 30

de 7 h 45 à 11 h 45

Samedi 16 mars 2024

7 h 30

Vendredi 8 mars 2024

Samedi 16 mars 2024

10 h 30

Samedi 16 mars 2024

13 h 00

Samedi 16 mars 2024

13 h 00

Samedi 16 mars 2024

de 7 h 30 à 11 h 30

Samedi 16 mars 2024

14 h 30 (1^{er} VHC)

Samedi 16 mars 2024

17 h 30

Samedi 16 mars 2024

21 h 00

Dimanche 17 mars 2024

7 h 00

Dimanche 17 mars 2024

7 h 30

Dimanche 17 mars 2024

14 h 10 (1^{er} VHC)

Tarif horaire : 60€ TTC

Dimanche 17 mars 2024

30' après l'arrivée du dernier concurrent

(pour chaque catégorie)

Dimanche 17 mars 2024

à l'arrivée



Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 16 et 17 mars 2024, le 34^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur le 21/12/23 sous le numéro 7 et par la FFSA sous le permis d'organisation, numéro 58 en date du 11 janvier 2024

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Nouveau Comité d'Organisation

Président :	<i>Généralités :</i>	- Eric et Brice PRAYAL
Membres :	<i>Subventions / Commissaires :</i>	- Eric GIRARD / Carine WEIER
	<i>Partenaires :</i>	- Jean Paul POCHON / Eric GIRARD
	<i>Intendance :</i>	- Joseph / Sylvie BOGGIANO
	<i>Matériel :</i>	- Olivier GUILLAUME / Laurent LEGENDRE
	<i>Remise des Prix :</i>	- Eric PRAYAL / Eric GIRARD
	<i>Balisage / Fléchage :</i>	- Michel RAMU / Patrick LATIL
	<i>Divers :</i>	- Membres A.S.A de Haute Provence

Secrétariat du Rallye :
A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE
Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr
A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32
du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 15 mars 2024

Permanence du Rallye :

Organisateur Technique

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr
Représenté par : **Monsieur Eric PRAYAL.**

1.1P. - OFFICIELS

<u>Observateur FFSA</u>	:	- Jacques GUINAMARD	14569
<u>Collège des Commissaires Sportifs :</u>			
Président	:	- Max DECARPENTRIE	3433
		- Elisabeth BASSOTTI	196336
		- Serge PAILLE	3335
<u>Direction de Course :</u>			
Directeur de Course	:	- Gérard GHIGO	1967
Directeurs de Course Adjoints	:	- Robert RICHARD	44762
en charge Nouveau Départ	:	- Robert RICHARD	44762
en charge des E.S. au P.C.	:	- Yannick BARDIN	46622
		- Christian COULET	3650
		- Roselyne PRIoux	17879
en charge du BBR	:	- Serge DAO	23974
		- Sunny ZGAJNAR	213098
en charge du véhicule 00A	:	- Thierry HAMONIC	31600
en charge du véhicule 00B	:	- Patrick LATIL	3027
en charge du véhicule 000	:	- Bernard GALARD	4608
en charge du véhicule Damier	:	- Michel RAMU	2669
Directeurs de Course Adjoints délégués	:	- Philippe BOUVIER	241588
aux E.S. sur le terrain	:	- Philippe OLIVARI	736
		- Jean-Claude TEISSEIRE	226136



Médecin Chef

:- André MAILLOUX

152162

Commissaires Techniques

:- **Bertrand FRANCOU** (Responsable Modernes) 4010
:- **Henri PLUTON** (Responsable Historiques) 44128
:- **Loys BORDERON** (Responsable nouveau départ) 183288
:- **Jean Pierre FORESTELLO** 11620
:- **Marc MAIANO** 37395
:- **Henri PINET** 11855
:- **Valérie ROUSTAND** 122514
:- **Dominique TURPIN** 119028

Commissaires Sportifs

:- **Jérôme ARCUCCI** 53865

Chargés des Relations avec les concurrents

:- **Isabelle FORESTELLO** 138486

:- **Françoise GERLAND** 10193

Juges de faits

:- **Etienne CHAPIN** 8998

:- **Jeannie CHAPIN** 8999

Chargée des relations avec la Presse

:- **Frédéric LOMBARD** 2425

Responsable des Temps

:- **Marie RICHARD** 49602

Nombre de postes de commissaires

: Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

Nombre de commissaires

: Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

VSAV / VSR

: Voir le plan de sécurité détaillé de l'épreuve

Classements

:- Toprallye.com

Système TRACKING

:- VDS Racing

Speaker

:- **Frédéric LOMBARD** 2425

1.2P. - ELIGIBILITE

Le « 34^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 4
- Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Provence - Alpes - Côte d'Azur 2024, suivants : Rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye féminin.

1.3P. - VERIFICATIONS

Les vérifications administratives préliminaires se dérouleront le samedi 9 et dimanche 10 mars 2024 de 8h00 à 17h00 à la permanence du rallye.

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le samedi 16 mars 2024 de 7 h 30 à 11 h 30 - Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.

Les Vérifications techniques auront lieu le samedi 16 mars 2024 de 7 h 45 à 11 h 45 sur le parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.

A l'issue des vérifications, la mise en parc fermé (Parking Lycée des Iscles à MANOSQUE) se fera 20 minutes après le passage aux vérifications techniques.

Les vérifications finales auront lieu :

Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 34^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le lundi 4 mars 2024 minuit.



3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **130** voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **180** voitures pour les trois Rallyes.

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par e-mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés (130) sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.

3.1.11.1P. Les frais de participation sont ainsi fixés :

- o avec la publicité facultative de l'organisateur : **550,00 €**
- o sans la publicité facultative de l'organisateur : **1 100,00 €**
- o aux équipages (100%) de l'A.S.A. de Haute Provence + Insulaires. : **500,00 €**

50,00 euros du montant de l'engagement étant dévolue au système de géo-localisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- **Droits d'engagements (chèque à libeller à l'ordre de l'ASA de Haute Provence).**
- **Photocopie 1^{ère} page du Passeport Technique.**

Les chèques seront mis à l'encaissement le vendredi 8 mars 2024

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu,

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

Conformément aux prescriptions générales, la retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. - EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de Zone Casque.

3.3P. - ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye V.H.C. et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C. - Modernes - V.H.R.S.)

Pour la 1^{ère} section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 3^{ème} section, le départ sera donné dans l'ordre du classement intermédiaire de fin de 2^{ème} section établi à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant : A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, R4, N4, Rally4, R3, A6K, FRC, Rally5, R2, F213, A7, N3, A6, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. - ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance définis par l'organisation, sur la zone industrielle : Saint Maurice à Manosque.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

(Conforme au règlement standard FFSA.)

4.9P- GEO-LOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, pendant le rallye d'un système de géo-localisation reconnu par la FFSA. Une caution de **300 €** est demandée. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc.) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffa.org et www.asahp.net. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation, lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géo-localisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

(Conforme au règlement standard FFSA.)

Article 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

(Conforme au règlement standard FFSA.)

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 34^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de **256,21 km**. Il est divisé en 2 étapes et 3 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **101,55 km**.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1	: ALBIOSC	- 11,65 km	1 fois 11,65 km
E.S. 2	: ALLEMAGNE - RIEZ	- 17,30 km	1 fois 17,30 km
E.S. 3 - 6	: ESPARRON	- 17,50 km	2 fois 35,00 km
E.S. 4 - 7	: ALLEMAGNE en PROVENCE	- 9,50 km	2 fois 19,00 km
E.S. 5 - 8	: VALENTOLE	- 9,30 km	2 fois 18,60 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc. seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du vendredi 8 mars 2024 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. - RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois au maximum**.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu suivant les horaires suivants :

	E.S. 1-3	E.S. 2-4	E.S. 5-7	E.S. 6-8
Samedi 09 mars 2024	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Dimanche 10 mars 2024	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Vendredi 15 mars 2024	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENTS

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10P. PRIX-COUPES

PRIX EN ESPECES :

Les prix ne sont pas cumulables.

Le montant du prix le plus élevé sera retenu.

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Cl ^t	Général	Classes					Féminin (1 ^{ère} pilote)
		1 à 2	3 à 5	6 à 15	16 à 20	+ de 20	+ de 2
Partants							
1 ^{er}	1 000 €	250 €	350 €	500 €	500 €	500 €	350 €
2 ^{ème}	700 €		200 €	250 €	300 €	300 €	
3 ^{ème}	500 €			150 €	200 €	200 €	
4 ^{ème}	300 €				100 €	150 €	
5 ^{ème}	100 €					100 €	

COUPES ou TROPHEES :

Les équipages récompensés au classement final du rallye se verront attribués une Coupe ou Trophées.

La remise des prix du 34^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le dimanche 17 mars 2024 sur le podium à l'arrivée du rallye : Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE.

En cas d'intempéries : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.